



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-026-2023-01

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2023

Sommaire

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2023-01-06-00003 - Arrêté modificatif du 6 janvier 2023 ADP CA CAF
de Paris n°3/2023 - portant modification de la composition du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris (1 page)

Page 3

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-01-06-00003

Arrêté modificatif du 6 janvier 2023 ADP CA
CAF de Paris n°3/2023 - portant modification de
la composition du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales de Paris

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 6 janvier 2023 – ADP CA CAF de Paris n°3/2023 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 – ADP CAF de Paris n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – ADP CA CAF de Paris n°2/2022 -portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la Confédération générale du travail (CGT) ;

Vu l'arrêté du 08 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Adjoint Chef de l'antenne de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris :

2° En tant que Représentante des assurés sociaux :

Sur désignation du de la Confédération générale du travail (CGT)

Suppléante :

Mme HEMDAOUI-LACOMBE (Rhislane) *en lieu et place de M. MARTIN (Paulin)*

Article 2

L'adjoint chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le 6 janvier 2023,

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Théophile TOSSAVI

Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des
personnes handicapées
Pour le ministre et par délégation :

Signé

Théophile TOSSAVI